



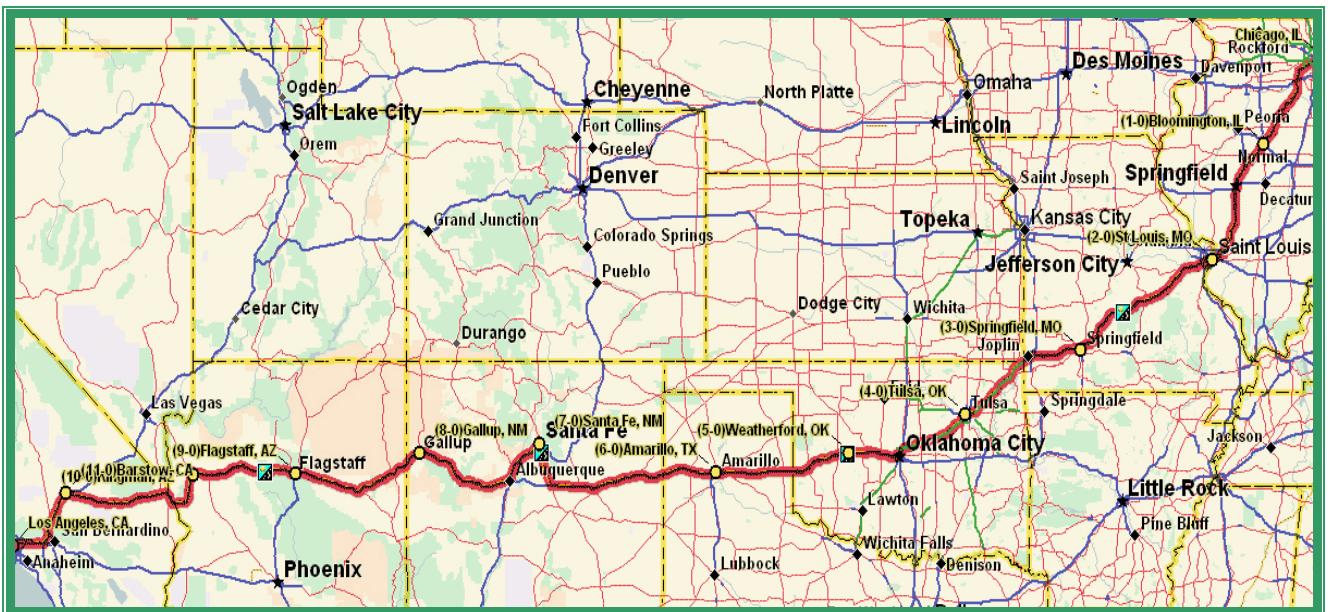
# Route 66 Express Tours

10 jours / 08 nuits

Une traversée de l'Amérique profonde d'Albuquerque jusqu'au Pacifique, à travers la civilisation Navajo.  
950 miles – 1.526 km

Un extraordinaire voyage sur les traces des pionniers pour retrouver la soif d'aventure et de liberté qui les guidaient le long de ces paysages légendaires. Un séjour inoubliable mêlant le mythe de la Route 66 et la découverte des réserves indiennes !

*Albuquerque, NV - Village Pueblo- Santa Fe, NM - Réserves Navajos - Gallup, NM - Flagstaff, AZ - Kingman, AZ - Route 66 - Oatman, AZ - Barstow, CA - Los Angeles, CA*



AMERICAN MOTORS TRAVEL – AMT PROMOTION SARL 8.000 €

[www.american-motors-travel.fr](http://www.american-motors-travel.fr) – [info@amtpromotion.fr](mailto:info@amtpromotion.fr)

73, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge Tél. : 01.47.46.09.58 – Fax : 01.47.46.14.09

RCS Nanterre 441 869 187 00019 - Licence 092 02 0015 - RCP Generali France - Garantie Financière APS - APE 633Z









## Programme

---

### Jour 01

Hôtel « Best Western Executive Suites » à Albuquerque

### Paris > Albuquerque, NM

-  Convocation des participants à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.
-  Envol à destination d'Albuquerque.
-  Formule « Autotour », prise du véhicule à l'aéroport.
-  **Albuquerque**, la plus ancienne ville de la **Route 66**, fut fondée en 1706, la découverte commence par **Central Avenue** : la **Main Street-Route 66**, la plus longue des Etats-Unis (18 miles), possède une considérable concentration d'enseignes aux néons de l'époque héroïque.

### Jour 02

Hôtel « Best Western Executive Suites » à Albuquerque



### Albuquerque, NM

-  Le matin, transfert à notre centre de location et prise de la moto.
-  La découverte d'**Albuquerque** commence par **Central Avenue**. Poursuivons la visite de la ville : « **Old Town** » partie **historique pleine de charme**, le « **Sandia Peak Tramway** » qui rejoint la base de la montagne à son sommet (3 250 m) long de 4,3 km, **offre une superbe vue sur le Rio Grande**.
-  Vous découvrirez également l'« **Aztec Motel** » : le plus vieux Motel de la **Route 66** au Nouveau Mexique avec sa décoration et un passé bien particulier, petite halte au cultissime « **R66 Diner** » pour une pause déjeuner dans une ambiance « so 60's » !
-  « **L'Indian Pueblo Cultural Center** » est incontournable pour une première immersion dans la culture indienne.
-  Poursuivons toujours sur les traces des Indiens avec une visite du « **Petroglyph National Park** » : plusieurs sites, accessibles par des sentiers qui ont conservé des figures rupestres gravées sur des rochers de lave par *les anciens Pueblos entre le XII<sup>ème</sup> et XVI<sup>ème</sup> siècle*.

### Jour 03

56 miles / 90 km

Hôtel « Best Western Inn of Santa Fe » à Santa Fe



### Albuquerque, NM > Santa Fe, NM

-  Départ pour une visite possible d'un **village pueblo à Zia Pueblo** : construit sur une colline avec une superbe vue sur les alentours, ce charmant village vous surprendra par sa **culture traditionnelle** ...
-  Poursuivons par la **Scenic turquoise trail** qui est une route panoramique passant sur les flancs des **Sandia Mountains**. Cette région était célèbre pour ses mines de turquoise, d'or, d'argent et de charbon.
-  Arrivée à **Santa Fe**, sur les rives de la Santa Fe river à 2 135 m d'altitude, au cœur des belles **Sangre de Cristo Mountains**, cette ville au charme singulier est l'une des plus vieilles villes des Etats-Unis !
-  Visite du centre ville de **Santa Fe** et de sa « **Plaza** », la vieille place du marché, aménagée par les conquistadors espagnols. Le **charme pittoresque** de ses maisons en argile, ses églises et son mode de vie reflètent le melting-pot des cultures indienne, espagnole et américaine.
-  Aux alentours bon nombre de parcs sont à découvrir : **Trail of Tears, Pecos National Historica**.



## Jour 04

190 miles / 306 km

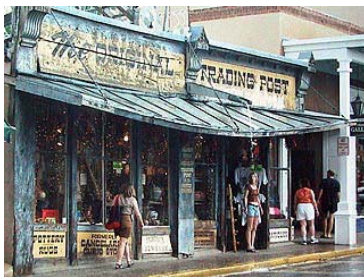
Hôtel « Comfort Inn » à Gallup



## Jour 05

202 miles / 325 km

Hôtel « Best Western Pony Soldier Inn & Suites » à Flagstaff



## Jour 06

168 miles / 270 km

Hôtel « Best Western Kings Inn & Suites » à Kingman



## Santa Fe > Réserves Navajos > Gallup, NM

- Départ pour le « **Bandelier National Monument** » : établi au fond du *Frijoles Canyon* (« Gorge des haricots »), creusé par un affluent du Rio Grande, le site est une ancienne zone de peuplement des **Indiens Pueblos**. Ceux-ci creusèrent vers 1200, dans le tuf de la paroi du Canyon, des maisons troglodytiques et établirent plusieurs villages avec leurs *kivas* au fond de la vallée. Une découverte passionnante et vibrante d'histoire vous y attend...
- Etape à **Los Alamos**, cette ville de 18 000 habitants, doit son nom aux peupliers de Virginie (*alamos*) qui bordent les canyons environnants.
- Continuons avec le « **Chaco Culture National Historical Park** » (site archéologique qui témoigne de l'importante **civilisation pueblo** autour de *Chaco Canyon*) en passant par Cuba, NM avant d'arrivée à **Gallup**.
- Située au cœur des réserves **Navajos** et **Zunis**, c'est **LA capitale des Indiens d'Amérique**. Avec un nombre incroyable de *Trading Posts*, ce royaume des bijoux indiens (dont le cultisme **1928 White Cafe**) vous plongera dans une atmosphère détonante !

## Gallup > Route 66 > Flagstaff, AZ

- Le voyageur qui traverse l'**Arizona** par la **Route 66** doit s'attendre à trouver dans cet Etat le tronçon le plus évocateur du passé de la vieille route.
- Le **Tepee Trading Post**, symbolisé par un tipi haut de 6 mètres, marque l'entrée en **Arizona**. En direction de l'Ouest jusqu'au **Fort Courage**, on dépasse le **New Querino Tradin Post**.
- A **Navajo**, on peut récupérer la **66**. Elle se dégrade nettement, mais permet néanmoins de parvenir au **Petrified Forest National Park** qui regroupe deux parcs naturels : **Painted Desert** et la **Petrified Forest**.
- Entre les deux parcs vous pourrez visiter les ruines **Pueblo Puerco** et admirer les pétroglyphes sur les blocs de grés. Cette portion de route donne l'impression d'être totalement isolé en plein désert.
- Rejoignons **Flagstaff** via **Holbrook**, **Winslow** (célèbre par la chanson des Eagles, *Take it easy*), **Wynlut Canyon National Park**, **Sunset Crater Volcano National Monument** avant d'arriver vers le centre de **Flagstaff** :
- Avec ses façades de brique aux frontons à l'espagnole, ses hôtels très « **Western** » un peu désuets et ses cinémas années 1930 ...

## Flagstaff > Route 66 > Delgadillo > Kingman, AZ

- A **Flagstaff**, l'emplacement initial de la ville avait été matérialisé par un simple drapeau (flag en anglais). Les nouveaux pionniers arrivés de fraîche date se donnaient rendez-vous au **Flagstaff** (mât du drapeau), et le nom fut conservé.
- Après, on peut s'arrêter à **Bellemont** pour admirer la vue sur les **San Francisco Peaks**. La **Frontage Road** longe des maisons, des magasins abandonnés, et des morceaux de l'ancienne **Route 66** sont visibles un peu partout.
- **Williams** fut la dernière ville à vivre de la **Route 66**, jusqu'au 13 octobre 1984, date de mise en fonction de la dernière portion de la Interstate 40 en **Arizona**.
- **Seligman** est l'une des villes les plus connues de la **Route 66**, car c'est ici



## Jour 7

215 miles / 346 km

Hôtel « Best Western Desert Villa Inn » à Barstow



qu'habite **Angel Delgadillo**, le fondateur de l'**Historic Route 66 Association**.

- 🏍 Cette partie de la **Route 66** avant d'arriver à **Kingman** est très belle, elle passe sur le plateau de l'Arizona et traverse des collines parfois plus verdoyantes tout en longeant les **Peacock Mountain**.

## Kingman > Barstow, CA

- 🏍 En direction d'**Oatman**, la **Route 66** s'engage immédiatement dans un canyon, en gravissant le flanc des **Black Mountains**. Un désert rocheux très accidenté s'étend sur environ 100 miles, le long du **Colorado**. La **66** poursuit à travers ce paysage minéral, noir et désolé puis redescend, en passant par **Oatman**, jusqu'à la **Mojave Valley**. L'ancien pont de la **66**, très beau et qui traversait le **Colorado**, ne sert plus aujourd'hui qu'à faire traverser la rivière.

- 🏍 **Etape à Needles**, important centre de triage du **Santa Fe Railways**, est l'étape pour attaquer tôt le matin, le **désert du Mojave**, un passage particulièrement dangereux à cause du climat extrêmement chaud et aride.

- 🏍 **Barstow** : mentionnée dans le refrain du grand classique *Get Your kicks on Road 66*, sera l'occasion d'admirer une des nombreuses peintures murales qui bordent la route. Un arrêt au **Mac Donald** qui a installé sa salle de restaurant dans un train de voyageurs s'impose pour clore cette riche étape.

## Jour 8

115 miles / 185 km

Hôtel « Best Western Airport Plaza Inn » à Los Angeles



## Barstow > Los Angeles, CA

- 🏍 A partir de **Barstow**, la **66** abandonne définitivement l'Ouest sauvage pour s'enfoncer dans la plus occidentale des mégapoles américaines. Vous vivrez vos derniers instants d'isolement sur la vieille **66** et serez bientôt happé par l'immense banlieue de **Los Angeles**.

- 🏍 Ici, la circulation est dense et il vous faudra rechercher la **66** parmi les innombrables rues des villes : **Redlands, Highlands, Colton, Fontana**... Ici, les vestiges **66** de toutes les époques, des années 20 aux années 60, sont multiples.

- 🏍 La vraie **Route 66** s'arrête sur **Ocean Avenue**, au bord du **Pacifique**, à **Santa Monica**, au Nord de **Los Angeles**.

## Jour 9

## Los Angeles > Paris CDG

- 🏍 Le matin, remise de la moto ou de l'auto.
- 🏍 Transfert à l'aéroport de Los Angeles.
- 🏍 Envol à destination de Paris. Dîner et nuit à bord.

## Jour 10

## Paris CDG

- 🏍 Petit déjeuner à bord.
- 🏍 Arrivée dans la matinée à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle.

## LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏍 Du lundi 09 avril au mercredi 18 avril 2012

🏍 Du jeudi 02 août au samedi 11 août 2012

🏍 Du lundi 04 juin au mercredi 13 juin 2012



## CONDITIONS DE VENTE

Produit : Route 66 Express Tours – 10 jours / 08 nuits

Prix par personne, en formule :	Accompagnée	Mototours	Autotours
Forfait Pilote ou Conducteur Cat. C4	3.510,00 €	2.980,00 €	1.990,00 €
Forfait Passager	2.290,00 €	1.820,00 €	1.820,00 €
Réduction 3 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 90,00 €	- 90,00 €	- 90,00 €
Réduction 4 <sup>ème</sup> personne dans la chambre	- 130,00 €	- 130,00 €	- 130,00 €
Supplément Honda Goldwing/BMW		70,00 €	
Supplément EVIP (réduit la franchise de 2.000 à 1.000 \$)		70,00 €	
Supplément chambre individuelle		340,00 €	
Supplément aérien « Vacances Scolaires – toutes zones »		100,00 €	

### Ces prix comprennent :

- Le transport aérien Paris/Albuquerque - Los Angeles/Paris, en classe économique, sur vols réguliers, sur la Cie Air France/Delta Air Lines ou US Airways,
- Les taxes d'aéroport, de sécurité **90 €** et la surcharge Q (hausse du carburant) **240 €**,
- Le logement dans des hôtels mentionnés au programme ou similaire, en chambre double, taxes et services hôteliers,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : 7 jours de location d'une Harley-Davidson, prise à Albuquerque et rendue à Los Angeles, en kilométrage illimité, toutes les taxes (locales & environnementales), pour deux personnes, l'assurance VIP et la préparation de la moto.**
- Formule « Autotour » : 08 jours de location d'une voiture Cat. C4 « Compact Car » prise à l'aéroport de Albuquerque et rendue à l'aéroport de Los Angeles, en kilométrage illimité, occupée par deux, trois ou quatre personnes, les assurances (CDW, EP) et toutes les taxes (locales, aéroport et surcharge states),**
- Formule « Accompagnée » : les services d'un accompagnateur professionnel bilingue, en voiture, durant le circuit, pour la logistique (aérien, hôtel, le transport des bagages et *organisation des pique-niques pour les déjeuners*).**
- Pour toutes les formules : **un carnet de voyage complet** (carte, programme détaillé, guide, etc.).

### Ces prix ne comprennent pas :

- Tous les repas (petit-déjeuner, déjeuner et dîner), les boissons et frais de nature personnelle,
- Les transferts de l'aéroport à l'hôtel et vice-versa,
- Formule « Accompagnée & Mototour » : L'essence, la caution de 500 \$, la franchise de 2.000 \$**
- Formule « Autotour » : L'essence, les assurances complémentaires facultatives ainsi que les frais d'abandon (one-way fee), le cas échéant. Ce supplément hors taxes est à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) : De 0 à 200 miles = 100\$. De 201 à 500 miles = 150\$. De 501 à 1000 miles = 300\$. Au delà de 1000 miles = 500\$.**
- Les assurances : annulation, bagages, rapatriement, maladie et frais médicaux (sauf si règlement avec une carte bancaire Visa « **Premier** » ou Master Card « **Gold** »).
  - Option 1 - Annulation : 3,3% du montant total du voyage
  - Option 2 - Complémentaire carte bancaire : 3,8% du montant total du voyage
  - Option 3 - Tous Risques : 4,8% du montant total du voyage

### En option :

- Moto : L'assurance **EVIP** (réduit la franchise à 1.000\$ et prend en charge les frais d'une crevaison) : **10,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **SLI** (responsabilité civile du conducteur à hauteur d'un million de dollars) : **13,00 € par jour**,
- Moto : L'assurance **PAI/PEC** (remboursement en cas de vol des effets personnels jusqu'à 525,00 \$) : **5,00 € par jour**,
- Moto/Auto : La location d'un **GPS Garmin** : **15,00 € jour**,
- Road Book personnalisé : **70,00 €**.

### Supplément « Formule Accompagnée » (si groupe inférieur à 16 personnes) :

- Groupe de 14 personnes : supplément de **40 € par personne**
- Groupe de 12 personnes : supplément de **80 € par personne**
- Groupe de 10 personnes : supplément de **150 € par personne**



## Ce qu'il faut savoir

### Formalités :

- ✈ Pour les ressortissants français, pas besoin de visa pour un séjour de moins de 90 jours, sous condition d'arriver par un transporteur aérien ayant signé le programme « *Exemption des Visas* ».
- ✈ Pour faire la demande d'autorisation de voyage aux États-Unis, les voyageurs se connecteront au site Internet de l'ESTA (<https://esta.cbp.dhs.gov>) et rempliront un formulaire en ligne qui est l'équivalent du I-94W qui doit être rempli actuellement à bord, avec des informations personnelles et relatives à leur voyage. La demande d'autorisation devra être faite au plus tard 72 heures avant le départ. L'ESTA a cependant été conçu pour autoriser des voyages de dernière minute. (14\$ par demande).
- ✈ Vous devez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 26 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique ou électronique.

### Transport Aérien :

- ✈ Comme pour les autres éléments de votre voyage, nous tenons plus que tout à vous apporter le meilleur service possible et en toute transparence.
- ✈ Pour cela, nous travaillons principalement avec 2 Compagnies Aériennes régulières : **Delta Air Lines/Air France**, en *Code Share* (partage de vol) via *Atlanta, Boston, Cincinnati, New York & US Airways* via Philadelphie.
- ✈ Nous pouvons également obtenir des **vols directs**, en fonction de votre date d'inscription et des disponibilités aériennes, sans escale sur Chicago, Los Angeles, San Francisco, etc.

### Hôtels :

Ils sont communiqués à titre indicatif sous réserve de disponibilité.

- ✈ Pour vous assurer le meilleur confort, nous travaillons depuis de nombreuses années en exclusivité avec la 1<sup>ère</sup> chaîne mondiale d'hôtellerie « **Best Western International** », ainsi qu'avec la chaîne « **Choice Hotels International** » qui représente les hôtels *Quality Inn, Comfort Inn, Sleep Inn, Clarion*, etc.
- ✈ Nous travaillons aussi avec des hôtels de catégorie 4 et 5 étoiles et à Las Vegas, NV nos hôtels sont situés sur le Strip (Las Vegas Boulevard).
- ✈ Tous les hôtels que nous vous proposons sont équipés d'une piscine et la plupart offrent les petits déjeuners continentaux.

### Températures moyennes :

- ✈ Variées et très changeantes selon la saison et la région où on se trouve, les États-Unis offrent un climat très varié de sa frontière avec le Canada jusqu'aux régions les plus tropicales voisines du Mexique, du froid des Grands Lacs aux températures extrêmes des déserts du Nevada ou du Colorado.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Albuquerque (New Mexico)	2	4	8	14	18	24	26	25	21	15	7	3
Anchorage (Alaska)	-11	-7	-5	2	7	12	14	13	9	2	-5	-10
Atlanta (Georgia)	7	9	11	16	21	25	27	26	23	17	11	7
Boston (Massachusetts)	-1	-1	3	9	15	20	13	22	18	13	6	0
Buffalo (New York)	-4	-5	0	6	12	18	21	20	16	11	4	-3
Chicago (Illinois)	-3	-2	3	9	15	21	24	23	18	13	4	-2
Cincinnati (Ohio)	2	3	7	13	19	24	27	25	22	15	8	3
Dallas (Texas)	8	10	14	18	23	28	30	30	26	20	13	9
Denver (Colorado)	-2	0	2	8	14	18	23	22	17	10	3	0
Detroit (Michigan)	-3	-2	2	9	15	21	23	22	18	12	4	-1
Honolulu (Hawaii)	22	22	22	24	25	26	26	26	25	25	24	23
Houston (Texas)	12	14	16	20	24	28	29	29	27	22	16	13
Kansas City (Kansas)	0	2	7	13	19	25	27	27	22	16	7	2
Las Vegas (Nevada)	6	9	13	18	23	29	33	31	27	20	13	7
Los Angeles (California)	13	14	15	16	18	19	20	22	22	20	17	14
Memphis (Tennessee)	5	7	12	17	22	26	28	27	24	18	11	7
Miami (Florida)	20	20	22	24	26	27	28	28	27	26	22	20
Minneapolis (Minnesota)	-10	-7	-2	7	15	20	23	22	16	9	0	-5
New Orleans (Louisiana)	13	14	16	20	24	27	28	28	26	22	16	13
New York (New York)	0	1	5	11	17	22	25	24	21	16	9	2
Orlando (Florida)	15	16	19	21	25	26	27	27	27	23	19	16
Philadelphia (Pennsylvania)	0	1	5	11	17	22	25	24	20	13	7	1
Phoenix (Arizona)	12	13	17	20	25	31	34	32	29	23	16	12
Portland (Oregon)	5	6	8	12	14	17	20	20	17	13	8	5
St Louis (Missouri)	2	2	6	13	18	23	26	26	22	15	7	2
Salt Lake City (Utah)	-3	0	4	10	15	19	25	14	18	12	4	0
San Francisco (California)	10	11	12	14	15	16	17	17	18	16	13	10
Seattle (Washington)	3	5	7	10	13	16	18	18	16	11	7	5
Washington (DC)	2	3	7	13	19	23	26	25	21	15	9	4

### Carnet de voyage :

- ✈ Environ un mois avant votre départ, nous vous remettrons un **carnet de voyage** complet comprenant : guide touristique et pour la Route 66 : « **le Petit Futé** », infos pratiques, étiquettes de bagages, vouchers (bon d'échanges), etc.

### Budget Prévisionnel (Information non contractuelle) :

- ✈ **Repas** : Petit déjeuner américain 08/12\$, déjeuner (fast food) 10/15\$, dîner (Steakhouse) 20/30\$. **Soit de 40 à 60\$ par jour.**
- ✈ En plus des taxes, il faut ajouter le service (*tip* ou *gratuity*), donc prévoir 15 % en plus ...
- ✈ **Essence** : Pour un gallon (3,80 litres) compter entre 3 et 4 \$. Exemple pour un circuit à moto de 2.000 miles : **160\$** (environ 120€)
- ✈ **Parcs Nationaux** : Afin d'éviter de dépenser 25\$ environ à chaque entrée, il est vivement conseillé de se procurer le « *Annual Pass* », **80\$ par véhicule**, qui donne un accès illimité à tous les parcs nationaux (excepté *Monument Valley*).



### Location Moto ou Trike :

- 🏍️ Age minimum 21 ans - Permis National Moto. Pas de minimum de durée.
- 🏍️ Accès au Mexique interdit sans autorisation écrite et signée de notre centre de location. Il est déconseillé de traversée la Vallée de la Mort du mois de juin à août, en raison des très fortes chaleurs.
- 🏍️ **Equipement** : Elles sont toutes équipées de sacoches, pare-brise et d'un appui dos (sauf les *Dyna*). Un **Casque Jet** aux normes DOT est **fournis** sur place. Des **consignes** sont prévues en station, **sans frais**, pour laisser votre excédent de bagages.
- 🏍️ **Les modèles Harley-Davidson 1584cc**: *Electra Glide, Road King, Heritage Softail & Springer, Softail Custom, Springer, Fat Boy, Street Glyde, Dyna Low Rider, Fat Boy*, etc ...
- 🏍️ **Les autres marques** : **BMW R1200 RT** et **Honda Goldwing** à Las Vegas, Los Angeles, *Jackson*, Salt Lake City, San Francisco, *Washington* Orlando & Miami. **Honda** (*Chicago, Dallas, Springfield, Santa Monica*) et **BMW** (*Phoenix et Palm Springs*). **Triumph** uniquement à Albuquerque, Chicago, Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City, Miami & Orlando. **Trike Honda ou Harley**: Las Vegas, Los Angeles, Salt Lake City (avec permis moto), Miami & Orlando.
- 🏍️ **Pour connaître tous les points de location, nous consulter.**
- 🏍️ **Carte de crédit internationale obligatoire** pour la caution de 300 ou 500 \$ (Visa, American Express, Master Card, etc.) au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur principal.
- 🏍️ Elles sont toutes louées en kilométrage illimité et avec les assurances « **VIP Insurance** » (franchise de 2.000 \$ et caution à 500\$) ou en option « **Enhanced VIP** » (qui réduit la franchise à 1.000 \$ et la caution à 300\$).

Les transferts de l'hôtel au magasin et vice versa sont assurés par le loueur.

- 🏍️ Départ pour les Formules « Mototour & Autotour » : A la date de votre choix, en fonction des saisons climatiques.

### Location Auto :

- 🚗 Alamo est notre partenaire aux Etats-Unis & Canada et l'un des leaders mondiaux en matière de location de véhicules. Avec des bureaux dans la plupart des aéroports, des véhicules en parfait état, un personnel compétent et réactif ainsi que des services irréprochables.
- 🚗 **Le conducteur principal** doit être âgé d'un minimum de 25 ans avoir un permis de conduire national de plus de 2 ans ainsi qu'une carte bancaire internationale au même nom et prénom que le permis de conduire et de la réservation. Possibilité avec un supplément pour les personnes âgées de 21 à 25 ans.
- 🚗 Les véhicules sont loués par tranche de 24 heures, pris le jour de votre arrivée, à l'aéroport et rendus le jour de votre départ à l'aéroport.
- 🚗 **Formule « Fully Inclusive »** : Kilométrage illimité, les assurances essentielles « CDW » et « EP », toutes les taxes (fédérale, locale, surcharge taxe et aéroport), l'assistance 24 heures/24. Conducteur(s) additionnel(s) **en option.**
- 🚗 Seule la catégorie et non un modèle précis de véhicule est garantie.
- 🚗 **Les frais d'abandon (One Way Fee)** peuvent s'appliquer lorsque le véhicule est rendu dans un autre ville ou état.
- 🚗 Ces suppléments hors taxes sont à régler sur place en dehors des cas d'allers simples gratuits (Californie & Floride) sont de :
  - De 0 à 200 miles = 100\$
  - De 201 à 500 miles = 150\$
  - De 501 à 1000 miles = 300\$
  - Au delà de 1000 miles = 500\$.
- 🚗 **Exemple** : Prise du véhicule à Chicago, IL et rendue à Los Angeles, CA (Route 66) le montant est de 500,00\$ + les taxes.

### LES DATES DE DEPART EN « FORMULE ACCOMPAGNEE » :

🏍️ Du lundi 09 avril au mercredi 18 avril 2012

🚗 Du jeudi 02 août au samedi 11 août 2012

🏍️ Du lundi 04 juin au mercredi 13 juin 2012

## Conditions Particulières

L'inscription à l'un des voyages implique l'adhésion à l'ensemble des conditions générales et particulières.

**L'inscription / Règlement** - L'inscription ne devient effective qu'après versement à titre d'acompte d'une somme au moins égale à 30% du montant total du voyage (sauf disposition spécifique). Le paiement du solde du montant total du voyage devra être effectué au plus tard 30 jours avant la date de départ. Dans le cas contraire, le voyage est considéré comme annulé et le client encourt de ce fait, les frais d'annulation tels que prévus au chapitre annulation.

**Prix** - Les prix indiqués dans ce cahier des prix, Internet, brochure ou devis sont forfaitaires. Ils comprennent, outre les prestations décrites dans les programmes et tableaux de prix, nos propres services au titre de la conception et de la réalisation des circuits, ainsi que la rémunération des différents prestataires de services. Ils sont valables du 01 janvier au 31 décembre 2012 et ont été établis sur la base des conditions économiques en vigueur le 20 juillet 2011 ou à la date du devis pour les voyages sur mesure. *En cas de modification de ces conditions et notamment de celles relatives aux taux de change du dollar américain (1 USD = 0,70 €), ou du dollar canadien (1 CAD = 0,76 €) ou du rand sud-africain (1 ZAR = 0,10 €) et tarifs aériens, nous nous réservons le droit de modifier les prix de vente avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ. En cas de hausse, le client est en droit d'annuler son voyage, sans frais, si l'augmentation est supérieure à 10%. Si l'augmentation est inférieure à 10%, les frais d'annulation normaux seront appliqués.*

**Assurances** : Pour nous conformer à la nouvelle législation, nous n'avons pas inclus dans nos tarifs le coût des assurances : annulation, bagages, assistance rapatriement, maladie et frais médicaux que nous vous proposons en option.

**Location de la moto** : Nos centres de location peuvent substituer le modèle confirmé par un modèle se rapprochant le plus.

**Formalités** - Pour les ressortissants français, pas besoin de visa, sauf Cuba, mais vous devrez être en possession d'un passeport individuel à lecture optique émis avant le 25 octobre 2005 ou d'un passeport individuel biométrique/électronique.

- **Voiture** : vous devrez être âgé au minimum de 25 ans et avoir un permis de conduire de plus de 2 ans.  
- **Moto** : vous devrez être âgé de plus de 21 ans, Vous devez impérativement être en possession d'un permis de conduire national.

**Carte bancaire internationale obligatoire au même nom et prénom que le permis de conduire du conducteur/pilote principal.**

**Annulation/Modification** - Toute annulation ou modification du fait du client entraînera les frais suivants :

- Plus de 45 jours avant le départ : 20% du montant total du voyage
- De 44 à 21 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage
- De 20 à 8 jours avant le départ : 70% du montant total du voyage
- Moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du voyage

**Durée de la location** : La durée de location d'une auto ou d'une moto est calculée par période de 24 heures. Au-delà, les heures supplémentaires seront réglées sur place au tarif local en vigueur.

**Hôtellerie** : Il est de règle internationale de libérer les chambres vers midi. Les chambres sont prévues normalement avec 1 ou 2 lits (pas de chambre à 3 lits). Les chambres individuelles ne peuvent être assurées que très exceptionnellement.

**Réclamations** : Toute réclamation relative à un voyage doit nous être adressée par pli recommandé avec accusé de réception dans les 30 jours qui suivent le retour des clients. Passé ce délai, le dossier ne pourra être pris en compte.

## Conditions Générales de Vente

En vertu de l'article R211-14 du Code du Tourisme - régissant les activités et professions du tourisme en ce qui concerne l'organisation de la vente de voyages et de séjours.

**Article R211-5.** Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L.211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-6.** Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1. La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
2. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
3. Les repas fournis ;
4. La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
5. Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
6. Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
7. La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
8. Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
9. Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-10 ;
10. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
11. Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R.211-13 ;
12. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
13. L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

**Article R211-7.** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-8.** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1. Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2. La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3. Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4. Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
5. Le nombre de repas fournis ;
6. L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7. Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
8. Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-10 ;
9. L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
10. Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11. Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12. Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13. La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R.211-6 ;
14. Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15. Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-11, R.211-12 et R.211-13 ;
16. Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
17. Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
18. La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
19. L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

**Caution & Franchise, en fonction du type d'assurance :**

- **USA** : VIP : caution 500 USD - franchise 2.000 USD  
E-VIP : caution 300 USD - franchise 1.000 USD
- **CANADA** : caution & franchise 2.000 à 3.000 CAD
- **AFRIQUE DU SUD** : caution & franchise 10.000 ZAR
- **ARGENTINE** : caution & franchise 3.000 USD
- **CUBA** : caution & franchise 1.500 EUROS
- **MAROC** : caution & franchise 1.200 EUROS
- **MEXIQUE** : caution & franchise 1.000 USD

**Minimum de participants** : Les prix indiqués dans ce cahier ou sur le site Internet ont été établis sur la base d'un minimum :

- **Formule « Accompagnée »** : établi sur la base de 8 motos (16 personnes). Nos départs sont garantis avec un minimum de 5 motos (10 personnes).
  - Si le groupe est de 7 motos (14 personnes) à 5 motos (10 personnes) : le client accepte, sans réserve, l'augmentation correspondant à la répartition du coût de l'accompagnateur,
  - Si le groupe est inférieur à 5 motos (10 personnes), 45 jours avant votre départ, nous vous proposerons de changer de date ou de maintenir ce circuit en formule « Mototour » sans accompagnateur ou alors le remboursement total, sans frais, des acomptes.
- **American Events Tours** avec un accompagnateur : de 30 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le voyage au plus tard 45 jours avant la date de départ ou d'augmenter nos tarifs à raison de 10% du montant total du voyage au plus tard 30 jours avant la date de départ.

**Prestations non utilisées** : Toutes prestations non utilisées ne seront pas remboursées

**Article R211-9.** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-10.** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-11.** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-12.** Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-13.** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : -soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ; -soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.